

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 27 Mars 2009

Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 5/04

OBJET : Politique départementale en faveur de la jeunesse - Budget Primitif 2009.

**RÉSUMÉ** : Le Département de Seine-et-Marne, département comptant un très grand nombre de jeunes en Ile-de-France, a entrepris depuis 2006 de mener une politique spécifique en direction des 13-25 ans.

Les Rencontres de la Jeunesse ont permis d'associer les jeunes et les partenaires à la définition de cette politique et 27 actions départementales ont été dégagées et présentées en séance le 27 septembre 2007.

Le rapport qui vous est présenté est relatif aux actions qui seront mises en place en faveur de la jeunesse en 2009, que ce soit dans la continuité (Conseil des Jeunes seine-et-marnais ou aides aux vacances aux familles défavorisées par exemple) ou dans le développement : opération « Sac Ados », enveloppe consacrée au financement des bourses B.A.F.A. ou soutien des organismes de jeunesse et d'éducation populaire.

Ces actions s'articulent autour de 2 grands axes :

- Soutenir et faciliter l'engagement et la participation des jeunes et valoriser ainsi l'engagement personnel et les initiatives des jeunes.

- Permettre l'accès aux loisirs et aux vacances et faciliter les pratiques éducatives de loisirs.

Enfin, comme l'année précédente, de manière à disposer d'une lisibilité globale de nos politiques en la matière, ce rapport vous propose les grandes lignes d'interventions départementales concernant les jeunes et par ailleurs, les actions menées par les autres services départementaux.

Ainsi, en 2009, au total près de 190 M€ seront consacrés à la mise en œuvre des différentes politiques en direction de la jeunesse, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Je vous propose en premier lieu une présentation transversale des actions réalisées sur les différents programmes budgétaires du Département en faveur de la Jeunesse avant d'examiner plus précisément le programme, objet du présent rapport.

### 1) Les politiques départementales majeures en direction des jeunes

Pour 2009, un total de 190 018 060 € sera consacré à ces différentes politiques, dont 127 343 638 € en fonctionnement et 62 674 422 € en investissement.

#### **a – les crédits de fonctionnement**

En comparaison avec l'année passée, une augmentation de 2,7 % des crédits de fonctionnement consacrés aux politiques départementales majeures concernant les jeunes seine-et-marnais âgés entre 12 et 25 ans vous est présentée, qui se répartit selon les propositions suivantes :

- Pour la Direction de l'Enfance, inscription d'un budget total de 137,2 M€ dont il est possible d'estimer que la moitié concerne les enfants de + de 11 ans. A l'intérieur de ce budget, un crédit de 7 000 000 € est proposé pour le financement des équipes de prévention spécialisée.

- Pour la Direction de l'Insertion et de l'Habitat, inscription d'un crédit de 1 333 700 €, réparti comme suit : Fond d'Aide aux Jeunes à hauteur de 420 000 €, aide au fonctionnement des missions locales à hauteur de 121 200 €, aide à la mobilité des jeunes à hauteur de 90 000 €, aide à l'emploi des jeunes à hauteur de 272 500 €, aide au financement des emplois tremplins à hauteur de 180 000 € et aide au logement des jeunes à hauteur de 250 000 €

- Par ailleurs, pour la Direction de la Santé, inscription d'un budget total de fonctionnement de 76 000 € consacré à l'écoute de jeunes en difficulté et aux associations pour notamment la prévention des addictions.

- Pour la Direction de l'Architecture des Bâtiments et des Collèges, inscription d'un budget de 5 000 000 € pour la maintenance des collèges publics de Seine-et-Marne.

- Pour la Direction de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Formation, inscription d'un crédit de 24 620 575 € réparti ainsi : participation aux budgets des collèges publics à hauteur de 14 356 000 €, participation aux budgets des collèges privés et des annexes pédagogiques à hauteur de 4 017 075 €, soutien à l'enseignement supérieur à hauteur de 1 395 000 € dont 1 350 000 € pour mobil'études, contribution du département au fonctionnement des CIO à hauteur de 175 000 €, aide à la scolarité des collégiens à hauteur de 4 356 000 € (dont 2 650 000 € pour l'aide à la restauration scolaire, 1 450 000 € pour l'aide à la scolarité et 256 000 € pour les bourses au mérite), aide à la pédagogie à hauteur de 321 500 € (dont 100 000 € pour l'action d'information et d'orientation, 170 000 € pour les projets pédagogiques innovants et 50 000 € pour les aides à la réussite scolaire).

- Pour la Direction des Transports, inscription d'un budget de 20 997 000 € pour le transport des jeunes de 11 à 18 ans réparti ainsi : gratuité des transports scolaires (circuits spéciaux et carte Optile) à hauteur de 13 637 000 €, financement de la carte Imagin'R scolaire à hauteur de 7 150 000 €, collégiens et lycéens résidant en internat à hauteur de 210 000 €

- Pour la Direction Principale des Routes, inscription d'un budget de 35 000 € au titre de l'édition de livrets de préparation à l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière, ce qui touche environ 18 000 jeunes collégiens, et 28 000 € pour des programmes de sensibilisation auprès des élèves en classe de 3<sup>ème</sup> SEGPA (opération karting).

- Les enveloppes dédiées au Sport en faveur des 12-25 ans, sont estimées à 1 070 857 €, et réparties ainsi : soutien à l'UNSS à hauteur de 140 357 €, soutien à la natation scolaire en 6<sup>ème</sup> à hauteur de 245 000 €, soutien scolaire aux jeunes sportifs de haut niveau à hauteur de 12 000 €, soutien aux pôles espoir à hauteur de 21 000 €, soutien aux associations sportives civiles à hauteur 600 000 €, soutien aux actions sport et santé à hauteur de 22 500 € et 30 000 € qui seront consacrés au sport et insertion.

- Pour la Direction des Affaires Culturelles, il est possible d'estimer à 2 516 132 € la part des crédits réservés aux 12/25 ans qui se répartissent ainsi : les lieux de musique actuelle à hauteur de 293 857 €, les festivals de musique actuelle à hauteur de 164 500 €, le réseau « pince Oreille » à hauteur de 40 000 €, les enseignements artistiques à hauteur de 916 000 €, les lieux d'expressions culturelles et artistiques à hauteur de 818 000 € et les lieux culturels de proximité à hauteur de 283 775 €

- Pour la Médiathèque départementale, inscription d'un budget de 32 000 € pour la Résidence d'auteurs, et le prêt de documents aux scolaires. En outre, les collections de la médiathèque s'adressant à la jeunesse sont mises à disposition de ces publics.

- Pour la Direction des Archives, du Patrimoine et des Musées Départementaux, inscription d'un budget de 20 000 € pour le prix des jeunes pour le Patrimoine. Bien entendu, les équipements départementaux (musées et château de Blandy) accueillent de nombreux jeunes.

- Pour le Service Jeunesse, il est proposé l'inscription d'un budget total de 2 521 000 €, détaillé dans le programme ci-après.

### **b – les crédits d'investissement**

En matière d'investissement, 62 674 422 € sont proposés en faveur des bâtiments et des équipements des collèges dont :

- 48 366 180 € au titre de la Direction de l'Architecture, des Bâtiments et des Collèges, pour la construction, l'extension et la réhabilitation de collèges publics ;

- 11 476 242 € au titre de la Direction de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Formation. Ces crédits financeront les équipements des collèges publics (matériel, outillage et moyens informatiques, pour 9,3 M€) et participeront aux dépenses d'investissement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (1,4 M€), des collèges privés et CIO.

- 2 721 000 € au titre de la Direction des Sports et de la Jeunesse, pour la construction, l'extension et la réhabilitation d'équipements sportifs d'accompagnement de collèges. Par ailleurs, 111 000 € pour la construction de centres de loisirs sans hébergement et locaux jeunes.

Ce rapide tour d'horizon permet d'évaluer l'importance et la diversité des champs d'intervention des politiques départementales consacrées aux jeunes seine-et-marnais. Vous trouverez leurs propositions détaillées dans les rapports budgétaires correspondants.

## **2) Le programme d'action développé par le Service de la Jeunesse**

Concernant les actions spécifiques du service Jeunesse récemment créé au sein de la Direction des Sports et de la Jeunesse, les inscriptions de crédits qui vous sont proposées relèvent du programme « Politique départementale en faveur de la Jeunesse » et regroupent, en particulier, des subventions à des organismes et collectivités partenaires. Ces inscriptions ne concernent que les dépenses de fonctionnement.

### **I – OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2009**

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création des opérations suivantes :

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant de l'opération</b>
Bourses B.A.F.A.	120 000 €
Financements projets jeunes	75 000 €
SF/Sac Ados	220 000 €
<b>Sous-total « Aides aux projets et initiatives jeunes »</b>	<b>415 000 €</b>
Aides aux vacances pour les familles défavorisées	131 000 €
Centres d'accueil de loisirs ou de jeunes	1 260 000 €
Centres de vacances	50 000 €
Ville Vie Vacances	100 000 €
<b>Sous-total « Accès aux loisirs »</b>	<b>1 541 000 €</b>
Conseil des jeunes seine et marnais	30 000 €

Organismes de jeunesse et d'éducation populaire	475 000 €
Fondation « Lilian Thuram. Education contre le racisme »	30 000 €
Actions de communication en faveur de la jeunesse	30 000 €
<b>Sous-total « Autres actions en faveur de la jeunesse »</b>	<b>565 000 €</b>
<b>Total de l'enveloppe de dépenses 2009</b>	<b>2 521 000 €</b>

## I – Aide aux projets et initiatives des jeunes

Cette enveloppe a pour objectif de soutenir les projets et initiatives de jeunes. Elle est constituée de trois opérations.

### Bourses B.A.F.A

L'aide actuelle du Département pour la formation des animateurs de centres de vacances et de loisirs prend la forme d'une bourse de 120 € au bénéfice des stagiaires seine-et-marnais effectuant le second stage théorique dit « stage d'approfondissement ».

Pour 2008, 891 jeunes ont bénéficié de cette bourse (contre 731 en 2007).

Je vous propose d'inscrire en 2009 un crédit de **120 000 €**, soit 9,1 % d'augmentation par rapport aux crédits inscrits 2008, ce qui permettra d'aider 1 000 jeunes.

### Financement de projets jeunes

Cette aide financière et d'accompagnement destinée aux 12-25 ans a pour vocation d'encourager l'initiative et l'engagement des jeunes dans des actions notamment à vocation culturelle, sportive, citoyenne et d'utilité sociale. En 2008, 76 projets ont été instruits et étudiés de manière transversale par le service jeunesse, avec un avis des services concernés, avant leur examen en commission permanente.

Le principe de ce dispositif est que tout jeune ou groupe de jeunes ayant un projet doit pouvoir être accompagné dans sa démarche d'engagement et d'autonomie en trouvant des réponses adaptées.

Les critères de cette nouvelle politique ont été définis par notre décision du 15 décembre 2006.

5 projets ont été financés en 2006 lors de l'inscription des crédits, 11 projets en 2007 et 36 projets en 2008. La demande est en évolution croissante.

Pour le budget primitif 2009, je vous propose donc d'inscrire un crédit de **75 000 €** sur cette opération, en augmentation de 25 % par rapport aux crédits en 2008.

### Sacs Ados

Cette opération multipartenariale (Département, CAF 77, DDJS 77) a pour mission de favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes de 16 à 25 ans en matière de vacances et de loisirs.

Le dispositif consiste en une contribution directe aux projets de vacances autonomes (le pack « Sac Ados »), assorti d'un accompagnement éducatif pour la préparation des projets ainsi que d'une formation des animateurs jeunesse pour les opérateurs.

En 2008, 850 packs « Sac Ados » ont été distribués aux Seine et Marnais des 63 structures participantes, contre 531 Sacs Ados en 2007.

Prenant en compte la dynamique de cette opération s'inscrivant dans les Orientations prioritaires du Département, je vous propose d'inscrire, pour 2009, un crédit de **220 000 €** soit 22 % d'augmentation par rapport aux crédits inscrits en 2008, qui correspond à la prise en charge de 1 000 packs « Sac Ados » et à la participation du Département à la manifestation de remises des sacs.

## **II – Accès aux loisirs**

Cette enveloppe s'inscrit dans une démarche globale d'animation visant à favoriser l'accès au plus grand nombre de jeunes à des pratiques sportives, culturelles et aux vacances pendant les temps de loisirs.

### **Aide aux vacances pour les familles défavorisées**

Cette politique s'adresse aux familles seine-et-marnaises qui envoient leurs enfants en vacances d'été avec l'organisme de leur choix.

L'aide est versée sous forme de subvention aux organismes de centres de vacances, à charge pour ceux-ci de la déduire ou de la reverser aux familles bénéficiaires, en respectant les critères ci-après : bourse fixée à 4,57 € par jour et par enfant, pour un séjour maximum de 21 jours, et pour des familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 6 408 € par an (soit 534 €/mois).

En 2008, 1 335 bourses ont été attribuées, soit une diminution de la demande de 18 % (1 629 bourses en 2007).

Je vous propose donc d'inscrire pour 2009 un crédit de **131 000 €** soit une diminution de l'enveloppe de 9,6 % par rapport au B.P. 2008, pour tenir compte de la réalité des crédits consommés et de la demande.

### **Centres d'accueil de loisirs ou de jeunes**

Comme pour l'année passée, une augmentation de la fréquentation des structures d'accueil d'enfants en centre de loisirs sans hébergement a été ressentie en 2008.

En 2008, 153 structures d'accueil de loisirs ou de jeunes ont totalisé 1 650 494 journée/enfant, durant l'année scolaire 2007/2008.

Je vous propose de reconduire cette action en inscrivant pour 2009 un crédit de **1 260 000 €**, en augmentation de 5 % par rapport aux crédits 2008.

### **Centres de vacances**

Cette action destinée à subventionner le fonctionnement des organismes seine-et-marnais de centres de vacances a pour but d'aider les structures selon un barème d'attribution fixé à 0,854 € par journée/enfant, au seul bénéfice des enfants et organismes de vacances seine et marnais.

En 2008, 30 organismes ont réalisé 41 584 journées/enfant durant l'année scolaire 2007/2008.

Je vous propose d'inscrire un crédit de 50 000 € pour l'année 2009, identique à 2008.

### **Ville Vie Vacances**

Cette opération permet aux jeunes les plus en difficulté de bénéficier d'un accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs ainsi que d'une prise en charge éducative durant les temps de vacances scolaires.

Il s'agit d'un dispositif, composante essentielle de la politique de la ville, qui bénéficie en priorité aux jeunes résidant dans les territoires ayant signé un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) mais également sur d'autres territoires dits rurbains.

Les financements sont fléchés sur 3 thématiques prioritaires : découverte du département, prévention des conduites à risque, conception de projets de vacances.

Pour 2008 un crédit de 100 000 € a été réparti au profit de 38 structures (communes, groupements de communes ) intervenant au titre des opérations Ville Vie Vacances.

Je vous propose d'inscrire pour 2009 un crédit de **100 000 €**, identique à celui de 2008.

### **III – Autres actions en faveur de la jeunesse**

#### **Conseil des Jeunes Seine et Marnais**

« Donner la parole aux jeunes » est une des orientations jeunesse du Département qui se décline par la création d'une instance de participation en faveur des 16-26 ans (action 46 de l'engagement 16 de l'agenda 21).

Suite au groupe de travail préparatoire d'une vingtaine de jeunes seine et marnais et l'adoption de la Charte du Conseil des Jeunes Seine-et-Marnais (CJ 77) par l'Assemblée Départementale en juin, l'instance a officiellement été installée le 6 décembre 2008 lors d'une réunion publique à l'Hôtel du Département.

Composé de 70 membres volontaires, maillant l'ensemble du territoire, respectant la parité et tirés au sort, le Conseil des Jeunes Seine et Marnais a pour mission de formuler des avis et propositions sur les actions départementales qui concernent les jeunes. Les membres se répartissent en 4 Commissions thématiques :

- Temps libre et Citoyenneté,
- Parcours scolaire et professionnel
- Prévention, Santé et Environnement
- Autonomie des Jeunes.

Le Conseil des Jeunes Seine et Marnais dispose d'une autonomie de réflexion et d'action dans le respect de la légalité, de la laïcité et des principes républicains. Il est constitué d'un Bureau, en charge de faire le lien entre ses membres et le Conseil général.

Je vous propose l'inscription d'un crédit de **30 000 €** qui permettra de couvrir les frais de fonctionnement et d'organisation pour la première année de mise en place de cette nouvelle instance.

#### **Organismes de jeunesse et d'éducation populaire**

Pour le Département, il s'agit de soutenir les organismes de jeunesse et d'éducation populaire présents sur notre territoire et développant des actions d'intérêt public départemental, en particulier au profit des jeunes seine et marnais, dans une dimension intergénérationnelle, en lien avec l'action 14, engagement 5 de l'agenda 21.

Conformément à la délibération de l'Assemblée Départementale du 26 septembre 2008, un nouveau partenariat pluriannuel reposant sur des conventions d'objectifs partagées vous sera proposé lors d'une prochaine séance.

Trois types d'organismes sont concernés par notre financement :

- Les fédérations et organismes de jeunesse et d'éducation populaire qui assurent l'animation de leurs réseaux départementaux, la formation des personnels et des bénévoles et le développement du lien entre les différents acteurs locaux du tissu associatif.

Ces organismes et fédérations, têtes de réseaux, ont pour vocation de rassembler, de conseiller les associations et organismes locaux dans les domaines éducatifs, sociaux et culturels, de développer des actions départementales et d'en assurer la coordination et de promouvoir les valeurs de l'éducation populaire.

- l'association UCJG le Rocheton située à la Rochette exerce essentiellement son action sur la gestion et l'organisation d'un centre international de séjour, l'accueil et la médiation de populations sensibles, l'accueil et le suivi des réfugiés, la formation des cadres associatifs et le loisir des jeunes.

- Le Centre d'Information Jeunesse (C.I.J. 77) dont le siège est situé à Melun, et son réseau départemental assurent l'accueil et l'information des jeunes du département dans tous les domaines qui les concernent dans leur vie quotidienne, par tous les moyens appropriés. Le réseau départemental du C.I.J. 77 est constitué de 7 bureaux BIJ et de 18 points d'accueil PIJ. Le C.I.J. assure, en outre, depuis 2006, la coordination du dispositif « Sac Ados ».

Un nouveau mode contractuel avec ces structures, des conventions de partenariat s'inscrivant dans la mise en œuvre des orientations jeunesse du département, prendront en compte les particularités et les compétences identifiées de chacune de ces fédérations oeuvrant dans une démarche globale d'éducation populaire.

Pour l'ensemble de ces organismes, je vous propose d'inscrire au Budget Primitif 2009 un crédit de **475 000 €** (en augmentation de 11,7 % par rapport aux crédits inscrits en 2008 soit 425 000 €), dont la répartition et les conventions d'objectifs pluriannuelles personnalisées, vous seront proposées lors d'une prochaine séance.

**Fondation « Lilian Thuram. Education contre le racisme »**

Enfin, dans le cadre d'un travail de sensibilisation des éducateurs sportifs et animateurs jeunesse aux valeurs de tolérance, lutte contre le racisme et les discriminations, un partenariat pluriannuel avec la Fondation Lilian Thuram est envisagé, en accompagnement de différents événements d'envergure départementale développé avec les associations sportives et/ou les fédérations d'éducation populaire.

Je vous propose l'inscription sur cette nouvelle opération, d'un crédit de **30 000 €**.

**Actions de communication en faveur de la jeunesse**

En 2009, il s'agit de poursuivre les orientations menées en 2008 et de promouvoir les politiques jeunesse du département : actes du Conseil des Jeunes Seine et Marnais, opération « Sac Ados » et actualisation des plaquettes des politiques jeunesses.

Ainsi, je vous propose d'inscrire au budget primitif 2009 un crédit de 30 000 € sur cette opération, en diminution de 40 % par rapport aux crédits inscrits au BP 2008.

En conclusion, je vous propose d'approuver, pour les dépenses de fonctionnement, la liste des aides et subventions proposées à l'étape budgétaire.

Ces propositions d'inscriptions de crédits de fonctionnement 2009 seront reprises et votées par chapitre dans le rapport « Projet de budget primitif pour l'exercice 2009 ».

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 5/04 des rapports soumis à la commission  
n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Rapporteurs : M. BONTOUX  
Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

M. TURBA  
Commission n° 7 - Finances

---

Séance du 27 Mars 2009

OBJET : Politique départementale en faveur de la jeunesse - Budget Primitif 2009.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,**

Vu le rapport du Président du Conseil général du 27 mars 2009,

Vu l'avis de la Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

**DECIDE**

Sur le programme « Jeunesse ». Pour les dépenses de fonctionnement, d'approuver le montant des enveloppes de subvention suivantes :

<b>Bénéficiaires ou enveloppe de subvention</b>	<b>CP / AD*</b>	<b>BP 2009</b>
Sacs Ados	AD	200 000 €
Financements projets jeunes	CP	75 000 €
Aide aux vacances pour les familles défavorisées	CP	131 000 €
Centres d'accueil de loisirs ou de jeunes	CP	1 260 000 €
Centres de vacances	CP	50 000 €
Ville Vie Vacances	CP	100 000 €
Organismes de jeunesse et d'éducation populaire	CP	475 000 €
Fondation « Lilian Thuram. Education contre le racisme »	AD	30 000 €

*\*à répartir ultérieurement en Commission Permanente ou Assemblée départementale*

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ

